

# Procès-Verbal

## de la réunion du 3 octobre 2016

Le vingt-huit septembre deux mille seize, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **trois octobre deux mille seize**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.



### ORDRE DU JOUR

- Travaux d'aménagement de la mairie – devis électricité
- Huisserie de la cuisine de la salle des fêtes – devis
- Acquisition de matériel d'entretien de voirie
- Acquisition de citernes incendie
- Trame verte et bleue – acquisition de semences
- Eaux de Vienne – SIVEER – adhésion de la commune de Chauvigny
- Mise à disposition des équipements scolaires de JAZENEUIL à la Communauté de Communes du Pays Méluvin
- Viabilisation d'un terrain au hameau de la Mimaudière
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Méluvin
- Association des Parents d'Elèves – Poste d'assistante éducative à l'école
- Jazeneuil Football Club – gestion des consommations d'eau et d'électricité
- Questions diverses



**L'an deux mille seize, le trois octobre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

**Étaient présents** : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Éric, DAUNIZEAU Bénédicte,

DEBENEST OLIVIER Fabienne, DUPUIS Fabrice, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARCHOUX Éric, QUINTARD Dominique,

**Étaient absents représentés** : BELLINI Bruno (DAUNIZEAU Bénédicte), BRAULT Olivier (MARCHOUX Éric), MARTIN Cécile (LE REST Marie-Gwenaëlle)

**Étaient absents excusés** : MACOUIN Bernard, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine.

**Étaient absents** : DURIVault David.

M. Éric TERRIÈRE a été élu Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2016

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 26 septembre 2016, le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2016.10.03 - 089 – Travaux d'aménagement de la mairie**

**Devis électricité**

A l'occasion des travaux d'aménagement de la mairie, il conviendrait de reprendre et d'optimiser le circuit électrique et informatique du bureau du secrétaire. Il conviendrait également de prévoir le changement des plafonniers d'éclairage de l'accueil, de l'agence postale, du secrétariat et du bureau du secrétaire.

Deux entreprises ont été sollicitées, l'EIRL BRAULT de Saint Georges-lès-Baillargeaux (86) et l'entreprise MIMAULT Frères de Rouillé (86) :

entreprises	Circuit électrique et informatique	éclairage
EIRL BRAULT	1 562.31 € HT	846.50 € HT
MIMAULT Frères	1 150.00 € HT	690.00 € HT

L'entreprise BRAULT semble plus spécialisée en câblage informatique.

Il est précisé que ces travaux pourraient être pris dans le montant retenu pour l'attribution d'une subvention du Département.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise BRAULT pour un montant global de 2 408.81 € HT, soit 2 890.57 € TTC, et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 21311 de l'opération « Mairie ».

**N° 2016.10.03 - 090 – Huisserie de la cuisine de la salle des fêtes**

**Devis**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil de retenir l'entreprise GARRAT et Fils de Jazeneuil pour la fourniture et la pose d'une baie vitrée à la cuisine de la salle des fêtes.

Monsieur Olivier BERTRAND, gérant de l'entreprise NICE HOUSE de Jazeneuil qui n'avait pas été retenu pour ces travaux, a depuis obtenu de son fournisseur, un rabais sur la plus-value initiale résultant du RAL 7030 retenu pour la teinte du cadre en bois de la baie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ne souhaite pas remettre en cause sa décision précédente.

### **N° 2016.10.03 - 091 – Acquisition de matériel**

Monsieur le Maire présente les devis d'acquisition de matériel ci-après :

#### Taille-haie avec perche et sur batterie électrique

Un devis a été demandé à l'entreprise BLANCHARD Motoculture de Payré (86) pour équiper le service technique d'un taille-haie avec perche télescopique. Ce matériel fonctionne avec une batterie électrique qui s'adapte à d'autres outils du même type :

- Lamier taille-haie : 190 € HT
- Perche télescopique : 730 € HT
- Batterie électrique : 1 430 € HT

soit un total de 2 350 € HT – 2 820 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des voix (11 voix pour, 1 abstention : Fabrice DUPUIS) d'acquérir l'ensemble de ce matériel pour un montant de 2 350 € HT, soit 2 820 € TTC, et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 2188 de l'opération « matériel divers »..

#### Fauteuil pour la bibliothèque

Un devis a été demandé à l'entreprise VERRIER CHAUMET de Poitiers pour l'acquisition d'un fauteuil pour équiper la bibliothèque :

- Coût de l'acquisition : 231,36 € HT

Il est proposé de faire un appel aux dons.

Le Conseil municipal après avoir délibéré retient cette dernière proposition.

#### Cage pour chien

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une cage pour garder les chiens errants en attendant l'intervention de la société chargée de les récupérer. Le prix proposé par l'entreprise PHILINE de Massognes (86) pour l'acquisition d'une cage est de 150 € HT, soit 180 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des voix (11 voix pour, 1 abstention : Eric TERRIERE) d'acquérir une cage auprès de la société PHILINE et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2188 de l'opération « matériel divers ».

### **N° 2016.10.03 - 092 – Acquisition de citernes incendie**

Monsieur Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de retenir la société LABARONNE-CITAF de Pont-Evêque (38) pour l'acquisition de deux citernes

incendie. Il précise qu'un concurrent non retenu par le Conseil municipal l'a contacté pour le prévenir que l'entreprise LABARONNE-CITAF était en redressement judiciaire.

Il est rappelé précisément en quoi consiste un redressement judiciaire.

Monsieur le maire s'est renseigné auprès de l'administrateur et de la Chambre de Commerce qui sont rassurant quant à la poursuite de l'activité de cette société.

Le Conseil municipal décide ne pas remettre en cause sa délibération du 4 juillet dernier.

### **N° 2016.10.03 - 093 – Trame verte et bleue**

#### **Acquisition de semences**

Dans le cadre du dispositif Trame verte et bleue soutenu par la Région, le projet d'ensemencer les allées du cimetière avec un gazon à végétation lente avait été retenu.

Deux devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées : EDP de Chantonnay (85) et LEDUC LUBOT de FONTENAY LE COMTE (85) pour ensemencer 1800 m<sup>2</sup> :

- EDP : 942.95 € HT, soit 1 037.25 € TTC (TVA 10%)
- LEDUC LUBOT : 651.00 € HT, soit 716.10 € TTC (TVA 10%)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise LEDUC LUBOT pour un montant de 651.00 € HT, soit 716.10 € TTC et demande l'imputation de la dépense à l'article 2188 de l'opération « Trame verte et bleue ».

### **N° 2016.10.03 - 094 – Eaux de Vienne - SIVEER**

#### **Adhésion de la commune de Chauvigny**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;*

*Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chauvigny sollicitant son adhésion au syndicat ainsi que le transfert intégral de ses compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif,*

*Vu la délibération en date du 13 septembre 2016 du Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – SIVEER » donnant son accord pour l'adhésion de la Commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER »*

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

**N° 2016.10.03 - 095 – Mise à disposition des équipements scolaires de JAZENEUIL à la Communauté de Communes du Pays Mélusin**

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire : les écoles, garderies et cantines de l'enseignement public préélémentaire et élémentaire » a été transféré à la Communauté de Communes du Pays Mélusin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser le transfert des équipements scolaires de Jazeneuil à la Communauté de Communes par le biais d'un procès-verbal de mise à disposition à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Aucune délibération antérieure n'avait autorisé les précédents maires à signer ce procès-verbal.

Il donne lecture de ce projet de procès-verbal et liste l'ensemble des équipements ainsi transférés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable à cette régularisation,
- approuve les termes du procès-verbal de la mise à disposition des équipements scolaires de Jazeneuil à la communauté de communes du Pays Mélusin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour viser ce document.

**N° 2016.10.03 - 096 – Viabilisation d'un terrain au hameau de la Mimaudière**

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L332-15.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé par la SCI GLC Mélusine pour obtenir des précisions préalables et nécessaires à la construction de deux pavillons sur un terrain situé en zone Uv du PLU au hameau de la Mimaudière, cadastré D 71 et D 67.

Pour ce faire, le service instructeur de Grand Poitiers a sollicité les gestionnaires des réseaux d'électricité et d'eau potable pour obtenir ces informations préalables.

Concernant le réseau d'électricité de distribution, le gestionnaire SRD indique qu'une extension de réseau est nécessaire. Le coût de la création de ce réseau à charge de la Commune est estimé à 5550 € HT dont 40% est pris en charge

par SRD au titre de la réfaction. L'accord de la commune pour la création de ce réseau au droit du terrain et sa prise en charge financière (60% soit 3330 € HT) est nécessaire.

Concernant le réseau d'eau, Eaux de Vienne – SIVEER, le projet pourra faire l'objet de branchement sur le réseau existant (15 ml) au titre des équipements propres.

Afin de poursuivre l'instruction de ce dossier, Grand Poitiers sollicite le Conseil municipal pour savoir si la commune accepterait la prise en charge de sa quote-part (60% soit 3330€ HT)

Il est proposé au Conseil municipal :

-de prendre en charge le coût des travaux d'extension du réseau d'électricité à hauteur de 60% soit 3330 € afin d'assurer la desserte dans les 18 mois de validité du Cub

- d'inscrire cette dépense au budget de 2017

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Il est précisé que si ces projets aboutissaient, les taxes d'aménagement seraient perçues au profit de la Commune. De même, la taxe foncière et la taxe d'habitation seront perçues annuellement.

Après en avoir délibéré, et sous condition que ce projet de construction soit finalisé, le Conseil municipal :

- donne son accord pour la création de cette extension de réseau électrique de distribution et sa prise en charge financière à hauteur de 60% du montant des travaux estimés à 5550 € HT, soit 3330 € HT,
- décide d'inscrire la dépense au budget de 2017
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier..

**N° 2016.10.03 - 097 – Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Mélusin**

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Mélusin pour l'année 2015, le Conseil municipal n'émet aucune remarque particulière.

**N° 2016.10.03 - 098 – Association des Parents d'Elèves**

**Poste d'assistante éducative à l'école**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, le courrier qu'il a reçu de Monsieur Jean-Philippe PASQUIERS, Président de l'association des parents d'élèves de Jazeneuil, au sujet de la suppression au 14 octobre 2017 du poste d'assistante éducative à l'école.

Après débat, le Conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour répondre à l'association par courrier pour lui manifester le soutien du conseil.

## N° 2016.10.03 - 099 – Jazeneuil Football Club

### Gestion des consommations d'eau et d'électricité

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, le courrier qu'il a reçu de Monsieur Léo RIVAULT, Président de l'association Jazeneuil Football Club, au sujet des consommations d'électricité et d'eau des vestiaires du stade que l'association souhaiterait ne plus avoir à charge.

Il est rappelé le mode de fonctionnement actuel :

- les 1000 premiers kilowatts d'électricité sont pris en charge par la commune
- les 20 premiers mètres cubes d'eau sont pris en charge par la Commune,
- les consommations au-delà de ces chiffres sont prises en charge par l'association.

Pour information, en 2015, le club de football a pris en charge 1205 Kwh d'électricité (282.25 €) et 13 m<sup>3</sup> d'eau (85.57 €). Ce principe avait été adopté afin de responsabiliser l'association à une gestion accrue des consommations.

Le Conseil municipal décide d'attendre les consommations de l'année 2016, afin d'étudier un éventuel aménagement pour aider l'association à faire face à ses dépenses de fonctionnement, mais souhaite toutefois conserver un principe de responsabilisation des consommations d'électricité et d'eau.

### Questions diverses

Elagages : Plusieurs points sont à traiter :

- haie bordant le terrain mis à disposition avant l'installation de la réserve incendie au hameau du Châtaignier
- haie longeant le chemin piétonnier de la rue Mélusine posant problème sur la ligne téléphonique. Un courrier sera adressé au propriétaire pour intervenir.
- haie séparant le stade de la cité de la Vigne

Mare des Ruffinières : Elle est actuellement à sec et envahie de roseaux. Après conseil de Vienne Nature, un curage pourrait être effectué sans déstabiliser la couche d'étanchéité en argile.

Chaufferie bois et réseau secondaire : L'entreprise GAUTHIER est intervenue pour réparer la fuite sur le réseau secondaire. La société HERVE Thermique est également intervenue pour apporter les améliorations prévues sur l'installation de chauffage.

Piézomètre de l'ancienne décharge municipale : Une intervention de l'entreprise PEROT est prévue le 4 octobre prochain. Le nouveau CCTP prévoit un forage d'au moins 20 mètres ce qui entraîne une plus-value d'environ 1000 €.

Travaux de la rue des 3 vallées : Ils doivent commencer semaine 43.

Compétence école : Avant d'intégrer la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers, il est prévu de restituer aux communes cette compétence avant de créer un SIVOS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h30.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal  
en date du 3 octobre 2016**

2016.10.03 – 089	Travaux d'aménagement de la mairie - Devis électricité
2016.10.03 – 090	Huisserie de la cuisine de la salle des fêtes - Devis
2016.10.03 – 091	Acquisition de matériel
2016.10.03 – 092	Acquisition de citernes incendie
2016.10.03 – 093	Trame verte et bleue - Acquisition de semences
2016.10.03 – 094	Eaux de Vienne – SIVEER - Adhésion de la commune de Chauvigny
2016.10.03 – 095	Mise à disposition des équipements scolaires de JAZENEUIL à la Communauté de Communes du Pays Méluisin
2016.10.03 – 096	Viabilisation d'un terrain au hameau de la Mimaudière
2016.10.03 – 097	Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Méluisin
2016.10.03 – 098	Association des Parents d'Elèves - Poste d'assistante éducative à l'école
2016.10.03 – 099	Jazeneuil Football Club - Gestion des consommations d'eau et d'électricité
	Questions diverses

**Ont signé au registre :**

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI Absent représenté	Monsieur Olivier BRAULT Absent représenté
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVAUT Absent
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACQUIN Absent	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN Absente représentée	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Absente excusée